



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/41/265

S/17971

7 avril 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante et unième session

Points 39, 127 et 136 de la  
liste préliminaire\*

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET  
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST  
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS  
ENTRE ETATS

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU  
BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE

Quarante et unième année

Lettre datée du 4 avril 1986, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent par intérim du Viet Nam auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une déclaration de l'Agence de presse vietnamienne, en date du 2 avril 1986, relative aux accusations mensongères portées par la Thaïlande contre la République socialiste du Viet Nam.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 39, 127 et 136 de la liste préliminaire, ainsi que du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par  
intérim,

(Signé) BUI XUAN NHAT

\* A/41/50/Rev.1 et Corr.1.

ANNEXE

Déclaration publiée par l'Agence de presse vietnamienne  
le 2 avril 1986 à Hanoi

Selon des informations de sources étrangères, le Ministère thaïlandais des affaires étrangères a adressé le 28 mars 1986 au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, une lettre calomnieuse (A/41/253-S/17956) accusant des soldats vietnamiens d'avoir à maintes reprises pénétré en territoire thaïlandais, d'y avoir posé des mines et tiré des coups de pièces d'artillerie.

L'Agence de presse vietnamienne est autorisée à rejeter totalement ces inventions.

Il ne s'agit que d'accusations rebattues, portées par les autorités thaïlandaises pour couvrir les violations flagrantes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea démocratique auxquelles se livrent les troupes thaïlandaises pour soutenir la clique khmère réactionnaire installée le long de la frontière thaïlondo-kampuchéenne et poursuivre leurs activités criminelles contre le peuple kampuchéen.

-----

